

DÉPARTEMENT DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

COMMUNE DE FONT-ROMEU – ODEILLO – VIA

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 13 AVRIL 2021

---ooOOoo---

L'AN DEUX MILLE VINGT-ET-UN

Le TREIZE AVRIL à 18h00

Le Conseil Municipal de FONT-ROMEU ODEILLO VIA, dûment convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain LUNEAU, Maire

Date de la convocation : Vendredi 09 avril 2021

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Ayant pris part aux délibérations : 18

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LUNEAU Alain - M. RIFF Michel - Mme PIERA Martine - M. LATUTE Jean-Michel - Mme DELIAS Christine - Mme ARTIGUES Inès - Mme GARRABE-POUGET Jeannine – M. PEREZ Julien - Mme OMAHSAN Faëza - M. DESCLAUX Fabien - M. DOVAL Loïc - Mme LEBECQ Michelle - M. DÉMELIN Jean-Louis - Mme LE TOAN BARES PhongLan - Mme LARROZE Rachel - Mme NGUYEN Liliane

AVAIENT PROCURATION :

Mme ARTIGUES Inès de M. BOSSELUT Rodolphe

M. DESCLAUX Fabien de M. PONSAS Serge

ABSENTE :

Mme NOLIN Claire

TRAME UNIQUE

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 18 mars 2021 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Madame OMAHSAN Faëza est nommée Secrétaire de séance.

/2021

Accusé de réception en préfecture
066-216601245-20210413-DEL-2021-051-DE
Date de télétransmission : 16/04/2021
Date de réception préfecture : 16/04/2021

REPUBLIQUE FRANCAISE Département des Pyrénées-Orientales Commune de FONT-ROMEU- ODEILLO-VIA Séance du Conseil Municipal 13 avril 2021 Trame unique	CLASSEMENT ISSU DE LA NOMENCLATURE « ACTES » 7.1	DELIBERATION MUNICIPALE N°51-2021
OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 POUR L'ESPACE SPORTIF COLETTE-BESSON ET LE GOLF (BUDGET 307) (BUDGET HT)		

Monsieur Jean-Michel LATUTE présente le projet de budget 2021 de l'Espace Sportif Colette Besson et le Golf,

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Monsieur Jean-Michel LATUTE,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

1 / **ADOpte** le projet de budget primitif 2021 de l'ESPACE SPORTIF COLETTE-BESSON et du GOLF qui se présente ainsi qu'il suit :

ECSB ET GOLF	DEPENSES €	RECETTES €
FONCTIONNEMENT	323 386,00	323 386,00
EXCEDENT OU DEFICIT 2020		
TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT 2021	323 386,00	323 386,00
INVESTISSEMENT	45 089,00	138 331,84
EXCEDENT OU DEFICIT 2020	93 242,84	
RESTES A REALISER 2020		
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT 2021	138.331,84	138.331,84
TOTAL GENERAL	461.717,84	461.717,84

2 / **AUTORISE** la subvention d'équilibre nécessaire à ce budget d'un montant prévisionnel de **301.336€**.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire,
Alain LUNEAU



Acte rendu exécutoire après
Télétransmission en Préfecture le :
et publication ou notification du :
Affichée du : au :

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'État.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D2

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 18

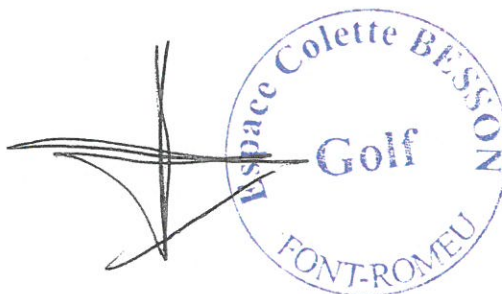
VOTES :

Pour : 18

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 09/04/2021



Présenté par Le Maire (1),
A Font-Romeu-Odeillo-Via, le 13/04/2021
Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Font-Romeu-Odeillo-Via, le 13/04/2021
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

ARTIGUES INES		<i>Arnaud</i>
BOSELUT RODOLPHE	<i>Proc à Mme ARTIGUES</i>	<i>Arnaud</i>
DELIAS CHRISTINE		<i>[Signature]</i>
DEMELIN JEAN-LOUIS		<i>[Signature]</i>
DESCLAUX FABIEN		<i>[Signature]</i>
DOVAL LOIC		<i>[Signature]</i>
GARRABET-POUGET JEANNINE		<i>[Signature]</i>
LARROZE RACHEL		<i>[Signature]</i>
LATUTE JEAN-MICHEL		<i>[Signature]</i>
LE TOAN BARES PHONGLAN		<i>[Signature]</i>
LEBECQ MICHELLE		<i>[Signature]</i>
NGUYEN LILIANE		<i>[Signature]</i>
NOLIN CLAIRE		<i>[Signature]</i>
OMAHSAN FAEZA		<i>[Signature]</i>
PEREZ JULIEN		<i>[Signature]</i>
PIERA MARTINE		<i>[Signature]</i>
PONSA SERGE	<i>Proc. M. Desclaux</i>	<i>[Signature]</i>
RIFF MICHEL		<i>[Signature]</i>

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A Font-Romeu-Odeillo-Via, le

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.